UNE FONDATION SCIENTIFIQUE POUR LA BIODIVERSITE

Un engagement de longue date…

Les établissements et organismes publics de recherche membres des Groupements d'Intérêt Scientifique «Institut français de la biodiversité» et «Bureau des ressources génétiques» (CEMAGREF-Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement, CIRAD - Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement, CNRS - Centre National de la Recherche Scientifique, IFREMER - Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer, INRA - Institut National de la Recherche Agronomique, IRD - Institut de Recherche pour le Développement, MNHN - Muséum National d'Histoire Naturelle, et BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières) ont travaillé depuis octobre 2006 à créer une Fondation de coopération scientifique sur la biodiversité en remplacement des deux GIS, pour fédérer des forces dispersées par l'ampleur des champs scientifiques et des échelles d'observation allant de la diversité génétique d'une espèce à la diversité des espèces au sein d'un écosystème.

…pour un besoin de plus en plus criant

Les participants du "**Grenelle Environnement**" (groupe de travail n°2) ont rappelé les enjeux de la biodiversité qui vont bien au-delà de la simple préservation car nous commençons à peine à entrevoir les services économiques rendus par la biodiversité. C'est là un besoin essentiel des décideurs publics pour avoir des outils afin de construire une politique respectueuse de la biodiversité. Le projet de Fondation scientifique pour la Biodiversité, est explicitement et naturellement cité dans les conclusions du groupe de travail n°2 du "G renelle Environnement".

Que va faire la fondation ?

- Renforcer la coopération entre les opérateurs de recherche en biodiversité qui touche de nombreux domaines, du micro au macro, de la terre à la mer en passant par le ciel,
- Offrir un lieu de dialogue et d'action entre porteurs d'enjeux et acteurs scientifiques sur la biodiversité,
- Favoriser l'émergence d'une écologie prédictive sur les résultats desquels la décision politique pourra s'appuyer,
- Offrir un portail unique à tous les porteurs d'enjeux, ONG, collectivités ou entreprises, qui ont un questionnement biodiversité,
- Offrir une visibilité à la recherche en biodiversité en France tant au niveau national qu'international et notamment européen,
- Renforcer les activités de formation, de sensibilisation et de diffusion des résultats et ainsi participer à l'appropriation collective et sociétale de ses résultats.

Pour cela une gouvernance bâtie autour de 3 instances

- **Le Comité d'orientation stratégique qui regroupe en son sein les porteurs d'enjeux de la biodiversité** :
    - entreprises, ONG, collectivités, ministères…
    - un groupe réunissant les 5 collèges du Grenelle Environnement : l'Etat, les collectivités locales, les partenaires sociaux, les entreprises et les salariés et les ONG,
    - une **interface** entre la recherche académique, le monde économique et la «société civile» avant tout destinée aux acteurs ayant montré une réelle volonté d'agir pour la biodiversité,
    - émet des avis et formule des propositions relatives aux missions de la Fondation, aux orientations de ses travaux, à leur valorisation**.**

- **Le Conseil d'administration :**
    - 8 fondateurs, organismes de recherche et contributeurs au capital de la Fondation : CEMAGREF, CIRAD, CNRS, IFREMER, INRA, IRD, MNHN et BRGM,
    - 5 représentants du Comité d'orientation stratégique qui regroupe en son sein les porteurs d'enjeu de la biodiversité,
    - 2 Personnes Qualifiées,
    - 2 représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs exerçant leur activité au sein de la Fondation.

- **Le Conseil scientifique :**
    - composé de vingt personnalités scientifiques françaises ou étrangères,
    - issues de la communauté scientifique impliquée dans la recherche sur la biodiversité,
    - émet un avis sur les grandes orientations et le programme d'action annuel,
    - examine toute question scientifique relative à la biodiversité.

Des moyens financiers pour permettre à la Fondation de remplir ces missions :

- **des organismes** : 2.7M€ de fonds apportés sur les 4 prochaines années par les fondateurs mais aussi 20 personnes mobilisées à plein temps pour la Fondation,
- **de l'Etat** : 831k€/an apportés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 500k€ apportés par le ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

Comment s'engager pour la Biodiversité avec la Fondation :

- Je suis une entreprise ou un particulier, je suis sensibilisé sur le problème de la biodiversité et je veux aider la Fondation, solution : le mécénat. Je fais un don défiscalisé à la Fondation (66 % du don pour les particuliers et 60 % pour les entreprises) ;

- Je suis une entreprise, ONG, collectivité… et je souhaite m'investir sur le long terme pour la recherche sur la biodiversité, je pense que je peux contribuer à apporter des solutions à travers le questionnement qui est le mien : je veux devenir membre du Comité d'orientation stratégique et je fais acte de candidature ;
- Je suis une entreprise ou une collectivité, mon activité ou mes projets vont impacter la biodiversité mais je ne sais pas en mesurer l'ampleur et la force. Des travaux de recherche de grande qualité et dans de larges champs scientifiques me semblent nécessaires pour m'aider dans mes prises de décision : je passe une convention de recherche avec la Fondation. Les chercheurs informeront l'ensemble de la communauté des résultats pour le bénéfice de tous ;
- Enfin, je suis une entreprise et je me suis investie depuis longtemps sur la biodiversité, mon engagement est sur le long terme et je souhaite vraiment apporter mes compétences et des moyens à la recherche sur la biodiversité, laquelle, je crois, peut permettre d'éclairer durablement nos politiques : j'investis dans le capital de la Fondation et je deviens membre fondateur et je siège au Conseil d'administration de façon pérenne.